

ENSEMBLE, ASSURONS LA MAITRISE FONCIERE DE VOTRE OPERATION D'AMENAGEMENT

Les nouvelles lignes de transports collectifs urbains ou LGV, les déviations routières, les ZAC, les projets d'autoroute, etc. impactent fortement l'organisation des quartiers ou des territoires traversés.

De par son expérience et ses compétences, AGRISYNERGIE permet aux Maîtres d'Ouvrage de disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage foncière lors de la réalisation de projets d'aménagement linéaires ou urbains.

NOS CLIENTS

- Maître d'Ouvrage
- Porteurs de projets
- Collectivités
- Institutions

NOTRE ÉQUIPE

- Négociateurs
- Experts Fonciers et Agricoles agréés d'Etat
- Experts Immobiliers
- Experts de Justice

CHAMPS D' ACTIONS

- **Négociation et contractualisation des :**
 - Emprises
 - Occupations temporaires
 - dévoiements des réseaux privés ou publics
- **Prospection et négociation du foncier lié aux mesures compensatoires**
- **Indemnisation Dommages travaux publics**

INFORMATIONS

AGRISYNERGIE
1025 avenue Henri Becquerel
Bât 25 PCM
34000 Montpellier
Tél. 04 66 81 52 36
Fax 04 66 81 58 13
secretariat@agrisynergie.org
www.agrisynergie.org



La maîtrise du foncier s'avère être une condition *sine qua non* à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement linéaire ou urbain.

Cette maîtrise foncière peut se faire par voie amiable, par préemption ou, le cas échéant, par expropriation. Elle recouvre par ailleurs des champs d'action différents :

- Occupation temporaire pour travaux
- Acquisition d'emprise
- Dévoiement de réseau
- Création de servitude

De par son expérience acquise sur des projets d'envergure nationale, AGRISYNERGIE fournit un accompagnement complet et suivi au maître d'ouvrage sur l'ensemble de ces champs d'action fonciers.

Composée de négociateurs expérimentés, l'équipe de **AGRISYNERGIE** est capable de mener des campagnes de négociations rapides et ce sur toute la durée de l'opération. Cette équipe négocie et formalise l'ensemble des opérations foncières nécessaires à la réalisation du projet : les acquisitions d'opportunité et amiables sous expropriation, les occupations temporaires, les prises de possession anticipées, ou encore les servitudes publiques ou privées.

Par ailleurs, sa grande connaissance du marché foncier permet de mettre en œuvre le volet foncier des mesures compensatoires.

Parallèlement à ces actions et en vue d'organiser le suivi des opérations et l'information au Maître d'Ouvrage, **AGRISYNERGIE** assure la gestion informatique parcellaire (géomatique) de toutes les opérations foncières par voie amiable, ce qui permet un *reporting* en temps réel.

NEGOCIATION, CONTRACTUALISATION DES EMPRISES TEMPORAIRES, DEFINITIVES OU COMPLEMENTAIRES



Pierre DE SAN NICOLAS
06 66 35 65 30
p.desannicolas@agrisynergie.org

Sylvain MAILLOT
06 87 77 60 55
s.maillot@agrisynergie.org